

Subsides

lent à l'extérieur à temps plein ou à temps partiel, de nombreuses femmes doivent les remplacer à la ferme. De plus, bien que le nombre soit encore restreint, certaines femmes gèrent leur propre exploitation. Et pourtant la contribution des femmes à l'agriculture canadienne reçoit très peu de reconnaissance.

Comme le disait si bien le ministre canadien de l'Agriculture lors de son exposé devant un groupe imposant de dames fermières réunies en congrès à Ottawa la semaine dernière, et je cite:

Je dois reconnaître que les hommes n'ont pas toujours été en faveur d'accorder aux femmes une place plus évidente en agriculture. Nous n'avons pas non plus encouragé les femmes à occuper des postes de direction dans les organisations nationales, comme la Fédération canadienne de l'Agriculture et le Syndicat national des agriculteurs... Il est grand temps que le statut des fermières change. Votre participation à ce congrès est signe que les femmes veulent être reconnues comme des partenaires égales et qu'elles veulent avoir leur mot à dire dans les prises de décisions et elles y ont droit.

Monsieur le président, je suis d'accord sur les déclarations du ministre de l'Agriculture et j'aimerais également signaler que le mouvement AFEAS, au Québec, s'est fortement impliqué dans un dossier important déposé devant le gouvernement canadien et provincial et se rapportant à la reconnaissance des droits des femmes à une rémunération équitable comme collaboratrice de leur conjoint, soit au sein de l'entreprise ou du commerce familial, ou encore dans l'exploitation agricole.

J'aimerais maintenant mentionner quelques statistiques se rapportant aux producteurs de lait du lac Saint-Jean ouest. En effet dans ma circonscription on compte 113 producteurs de lait. La quantité de lait produite du 1^{er} août 1979 au 31 juillet 1980 est de l'ordre de 21 millions 937 mille 476 litres, dont 37.59 p. 100 sert à la consommation classe n° 1 et le reste à la fabrication du fromage. Monsieur le président, en parlant de fabrication de fromage, je dois signaler que, chez nous, le mot fromage est automatiquement relié au nom Perron, de Saint-Prime, dont la famille est impliquée dans ce domaine depuis maintenant cent ans. En effet, c'est vers les années 1880 que débutait l'industrie laitière à Saint-Prime, dans la circonscription de Roberval. Au début, on n'y fabriquait que du beurre, mais depuis quelques années on y a ajouté la fabrication du fromage. Cette fromagerie ne recevait du lait que de 4 à 5 mois par année. Ensuite vint l'exportation du fromage cheddar vers le Québec.

Dans ces petites usines il n'y avait pas de source motrice ni d'éclairage électrique. Tout se faisait à la main. Cette industrie évolua lentement jusqu'en 1955. Ensuite la centralisation entraîna la fermeture de 110 petites fabriques dans la région. Pour le beurre, le fromage et la poudre de lait, tout fut alors centralisé à Chambord. Cependant, en 1963, M. Albert Perron, l'actuel propriétaire de l'usine de fabrication de fromage à Saint-Prime, fit l'acquisition de la fabrique paternelle datant de 1895. En 1968, on procéda à la reconstruction complète de la fabrique, et en 1980 on atteint le chiffre étonnant de 15 millions de livres de lait traité par année, soit 1,500,000 livres de fromage. Je tiens à signaler que la firme Albert Perron Inc. a reçu en 1970 le premier prix mondial du fromage cheddar au Royal International Dairy Show, à Londres en Angleterre. En 1976 et en 1979, elle s'est mérité le Lys d'Or à Montréal et à Québec.

Monsieur le président, si j'ai fait l'historique de cette industrie de ma circonscription, c'est que je crois sincèrement que ses administrateurs sont sérieux et qu'ils méritent d'être encouragés. Tous les ans, cette fabrique fait face à un sérieux

problème, soit un manque d'approvisionnement en lait et, par le fait même, ne peut satisfaire à la demande de sa clientèle.

Monsieur le président, je voudrais être éclairée à ce sujet. Est-ce parce que les quotas de lait sont mal répartis, est-ce que le gouvernement a pensé à mettre sur pied un programme afin d'inciter les producteurs à produire autant l'hiver que l'été, ce qui réglerait le problème, ou encore, à établir un subside qui défraierait le coût de transport du lait d'une région qui a des surplus à une région qui n'en a pas suffisamment? Il est évident qu'en plus des producteurs de lait et de fromage, il y a également dans la circonscription de Roberval des producteurs de porcs et des éleveurs de bovins et d'animaux de boucherie. Je sais que le temps est limité, je parlerai des éleveurs à un autre moment. Je sais, monsieur le président, que le gouvernement canadien a actuellement des programmes d'aide pour ce genre d'élevage, et j'en parlerai également à un autre moment. Je veux féliciter le ministre d'avoir nommé trois femmes dernièrement à des postes de commande, à la Société du crédit agricole, au comité consultatif de cette société. J'aurais deux questions...

Des voix: Bravo!

Mme Beauchamp-Niquet: Je voudrais ajouter, ce ne sera pas long, monsieur le président, que ces femmes sauront nous faire honneur de par leur compétence et leurs qualifications et elles contribueront à améliorer la qualité de vie des collectivités rurales canadiennes. J'avais deux questions à poser au ministre mais il y a déjà répondu. D'abord au sujet du subside...

Le président: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

● (1850)

[Traduction]

M. Neil: Monsieur le président, j'ai une série de questions à poser au ministre, à commencer par une question que mon collègue, le député de Lethbridge-Foothills, a déjà abordée, à savoir la taxe sur les gains en capital. Il a traité de cette question en détail et a expliqué certains des problèmes que la taxe pose aux agriculteurs.

Je peux dire au ministre que cet impôt a contribué dans une large mesure à faire monter la valeur des terres agricoles dans les Prairies. Il n'est pas rare qu'un agriculteur âgé entre dans mon bureau pour me demander ce qu'il lui en coûtera en gain de capital s'il décide de céder son exploitation. Ils me parlent habituellement en toute franchise et me confient qu'ils ajouteront le montant de la taxe au prix de vente du terrain. Ce qui fait qu'à la valeur de la propriété agricole déjà haussée par l'inflation courante vient s'ajouter le coût de la taxe sur les gains de capital. Dans bien des cas, cela représente une somme appréciable à l'acre.

Durant la campagne électorale de cette année, je me souviens d'une conférence de presse donnée par le parti libéral avec grande ostentation dans la ville de Regina. Il a fait la promesse que s'il était élu, le jour de l'évaluation serait reporté de 1972 au 31 décembre 1974. Chaque candidat du parti libéral de l'ouest du Canada est allé clamer de meeting en meeting que cette promesse serait tenue si son parti remportait les élections. Bien sûr, elle ne l'a jamais été.